



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **OBJET**

#### **CONSEIL MUNICIPAL:**

Modification des membres des commissions municipales

Délibération n°2023/82

**02 OCTOBRE 2023** 

L'An deux mil vingt-trois, le deux octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### Étaient présents :

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, BRISON Sophie, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, FAVRY-BOURGET Brigitte.

## Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DEMANNEVILLE Christian qui a donné pouvoir à M. LEVESQUE Jimmy, Mme DÉMARES Michèle qui a donné pouvoir à Mme FAVRY BOURGET Brigitte, Mme JACOB DELESCLUSE Émilie qui a donné pouvoir à Mme GANAYE Brigitte, Mme MULET Mercedes qui a donné pouvoir à M. TIERCE François.

#### <u>Étaient absents</u> :

M. DA SILVA Maxime, VINCENT Nicolas.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 05 octobre 2023 et de son affichage électronique

séance.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la

REÇU EN PREFECTURE le 06/10/2023

Application agréée E-legalite.com

# **CONSEIL MUNICIPAL**: Modification des membres des commissions municipales.

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Conseil Municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront par vote à bulletin secret. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Toutefois, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider, si le maire est absent ou empêché.

Ces commissions sont composées exclusivement des conseillers municipaux : une personne extérieure ne peut donc en faire partie, mais elle peut être entendue en raison de ses compétences sur demande de la commission. En revanche, les membres du personnel peuvent participer, à titre facultatif, aux travaux de ces commissions.

Le fonctionnement des commissions n'est soumis à aucune règle de délai ou de quorum : elles peuvent donc se réunir à volonté.

Les commissions ne disposent d'aucun pouvoir de décision et rendent des avis sur les questions qui lui sont soumises.

Les commissions municipales ont été instituées par délibération n° 2020/16 en date du 2 juin 2020 puis modifiées par délibération n° 2022/86 en date du 11 juillet 2022 et par délibération n° 2022/114 en date du 12 décembre 2022. Or, raison de la nomination de Monsieur Ahmed MERBAH au titre de Conseiller Municipal Délégué au Budget et aux Finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que Monsieur Ahmed MERBAH remplace Monsieur Philippe PICARD dans la commission Finances-Budget.

Après en avoir délibéré l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 26 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », de désigner ci-après membres des commissions les élus suivants :

COMMISSION SÉCURITÉ	
Président ·	François TIERCE
Membres	1 – Philippe PICARD
	2 – Serge GOHÉ
	3 – Jimmy LEVESQUE
communicated the engineering and	4 - Dominique LE MOING
	5 - Ahmed MERBAH
	6 - Annie FONTAINE
	7 – Katy LÉCAUDÉ
	8 – Alain AMIOT
	9 - Jean-Luc QUÉVREMONT
	10 - Michèle DÉMARES
	11 – Nicolas VINCENT

COMMISSION ENVIRONNEMENT	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Agnès LARGILLET
	2 – Delphine HONDIER
	3 – Ahmed MERBAH
	4 - Mercedes MULET
* * *	5 - Raynald TOCQUEVILLE
	6 – Annie FONTAINE
	7 – Eddy LEFAUX
atata r	8 – Alain AMIOT
•	9 – Jean-Luc QUÉVREMONT
militaria est diferencia pet	10 – Brigitte FAVRY-BOURGET
	11 – Maxime DA SILVA

COMMISSION ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	2 – Katy LÉCAUDÉ
	3 – Agnès LARGILLET
	4 – Séverine CRESSON
	5 – Christelle LEMONNIER
	6 – Magali CAPRON
	7 – Christian DEMANNEVILLE
	8 – Philippe PICARD
Andrew this o	9 - Raynald TOCQUEVILLE
	10 – Brigitte FAVRY-BOURGET
that that we	11 – Maxime DA SILVA

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES PERISCOLAIRES, PETITE ENFANCE, ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLE	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Mercedes MULET
	2 – Séverine CRESSON
	3 – Annie FONTAINE
	4 – Angélique MOGIS
	5 – Christelle LEMONNIER
and the second s	6 - Ahmed MERBAH
	7 – Jimmy LEVESQUE
	8 – Gérard VANDEVILLE
	9 – Brigitte GANAYE
A second	10 – Michèle DÉMARES
	11 - Nicolas VINCENT

COMMISSION FINANCES - BUDGET	
Président	François TIERCE
	NO PROPERTY OF THE STREET OF T
Membres	1 – Ahmed MERBAH
	2 – Agnès LARGILLET
	3 – Delphine HONDIER
	4 – Katy LÉCAUDÉ
	5 – Serge GOHÉ
	6 - Jimmy LEVESQUE
	7 – Jean-Luc QUÉVREMONT
and the contract of the contra	8 – Brigitte GANAYE
the state of the state of the	9 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	10 - Brigitte FAVRY-BOURGET
e y tour tour significant	11 – Maxime DA SILVA

COMMISSION TRAVAUX - VOIRIE	
Président	François TIERCE
	AND TOLIFICACION TRACES
Membres	1 – Jean-Luc QUÉVREMONT
	2 – Philippe PICARD
	3 – Alain AMIOT
	4 – Serge GOHÉ
	5 – Magali CAPRON
	6 - Mercedes MULET
	7 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
4.	8 - Christian DEMANNEVILLE
•	9 - Dominique LE MOING
	10 – Michèle DÉMARES
	11 - Nicolas VINCENT

COMMISSIC	N URBANISME ET AMÉNAGEMENTS
Président	François TIERCE
ninganari ya usuni 200 katan	4 . D
Membres	1 – Raynald TOCQUEVILLE
	2 – Philippe PICARD
,	3 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	4 - Gérard VANDEVILLE
	5 – Stéphanie DERRIEN
	6 - Angélique MOGIS
	7 – Serge GOHÉ
	8 – Alain AMIOT
enemality of the ring county enemals.	9 - Sophie BRISON
	10 - Michèle DÉMARES
	11 - Nicolas VINCENT

COMMISSION CULTURE – ÉVÈNEMENTIEL - FETES ET CEREMONIES	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Brigitte GANAYE
	2 – Séverine CRESSON
	3 - Gérard VANDEVILLE
	4 – Stéphanie DERRIEN
	5 – Angélique MOGIS
	6 – Alain AMIOT
artisart mari	7 – Eddy LEFAUX
	8 – Philippe PICARD
98.19.4	9 - Christian DEMANNEVILLE
	10 – Michèle DÉMARES
2 - 2	11 - Nicolas VINCENT

COMMISSION LOGEMENT - HABITAT INSALUBRE	
Président François TIERCE	
Membres	1 – Christian DEMANNEVILLE
	2 – Dominique LE MOING
	3 – Gérard VANDEVILLE
	4 – Eddy LEFAUX.
	5 – Sophie BRISON
	6 – Magali CAPRON
	7 – Séverine CRESSON
	8 - Raynald TOCQUEVILLE
	9 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	10 – Michèle DÉMARES
•	11 - Nicolas VINCENT

COIVI	MISSION SANTÉ ET HANDICAP
Président	François TIERCE
	er in the second of the second extension to
Membres	1 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	2 – Magali CAPRON
	3 – Stéphanie DERRIEN
	4 - Katy LÉCAUDÉ
	5 – Christelle LEMONNIER
	6 – Serge GOHÉ
and description of the contract of the contrac	7 - Sophie BRISON
	8 - Mercedes MULET
	9 – Alain AMIOT
	10 - Brigitte FAVRY-BOURGET
	11 – Maxime DA SILVA

COMMISSION SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	
Président	François TIERCE
A A CONTRACTOR	
Membres	1 – Jimmy LEVESQUE
	2 – Séverine CRESSON
	3 – Jean-Luc QUÉVREMONT
	4 – Brigitte GANAYE
*	5 - Dominique LE MOING
*	6 – Ahmed MERBAH
	7 – Christian DEMANNEVILLE
ereste and a second	8 – Christelle LEMONNIER
	9 – Angélique MOGIS
	10 – Michèle DÉMARES
	11 – Nicolas VINCENT

	E EN VALEUR DU PATRIMOINE LOCAL
Président,	François TIERCE
Membres	1 – Eddy LEFAUX
	2 – Agnès LARGILLET
	3 - Delphine HONDIER
	4 – Annie FONTAINE
	5 – Brigitte GANAYE
	6 - Stéphanie DERRIEN
	7 – Alain AMIOT
	8 – Katy LÉCAUDÉ
	9 - Philippe PICARD
	10 - Brigitte FAVRY-BOURGET
	11 – Nicolas VINCENT

Fait et délibéré les jour mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

> Le Maire, François TIERCE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

Rerger-Leyrault (1012)